



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 2 :
OCTROI D'UNE
SUBVENTION POUR LES
SINISTRÉS DE MAYOTTE

Séance Ordinaire du 17 décembre 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 11 décembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 décembre 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absent : 1

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Géraldine AUDEBERT (à Françoise COSSECQ), Thomas BURGALIERES (à Daphné GAUSSENS), Grégoire REYDIT (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU).

Absent : M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Bérengère DUPIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

DOSSIER N° 2 : OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES SINISTRÉS DE MAYOTTE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

Le cyclone tropical intense Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, samedi 14 décembre 2024, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population. Il s'agit d'un cyclone d'une ampleur inédite depuis plus de quatre-vingt-dix ans dans cette région avec des rafales observées qui ont dépassé les 200 km/h.

Un formidable élan de solidarité s'est mis en place et il est proposé d'y associer la Ville du Bouscat en versant une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Protection Civile.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Protection Civile,

Article 2 : DIRE que les crédits correspondants figurent au B.P. chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Béregère DUPIN